

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 40003

Numéro SIREN : 421 371 766

Nom ou dénomination : CABINET YVON FERRANDO

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2018 sous le numéro de dépôt 1537

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
32 AV ALSACE LORRAINE - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET YVON FERRANDO
148 rue du Péage
01800 Pérouges

V/REF :

N/REF : 1999 B 40003 / 2018-A-1537

Le greffier du tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse certifie qu'il a reçu le 29/01/2018, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 18/12/2017

- transfert de siège social hors ressort
- Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Concernant la société

CABINET YVON FERRANDO
Société par actions simplifiée
148 rue du Péage
01800 Pérouges

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-1537 le 29/01/2018

R.C.S. BOURG EN BRESSE 421 371 766 (1999 B 40003)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 29/01/2018,
Les greffiers



Cabinet Yvon FERRANDO
Société par Actions Simplifiée au capital de 35.000 euros
Siège social : 148, Rue du Péage – 01800 PEROUGES
421 371 766 RCS BOURG EN BRESSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre,

Monsieur Yvon FERRANDO, agissant en qualité de président et d'associé unique de la société Cabinet Yvon FERRANDO, société par actions simplifiée au capital de trente cinq mille euros, divisé en mille deux cent cinquante actions de vingt-huit euros chacune,

A pris les décisions ci-après concernant l'ordre du jour suivant :

- * nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- * transfert du siège social,
- * modification corrélatrice de l'article 4 des statuts,
- * pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour de la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en qualité de commissaires aux comptes :

- titulaire : le cabinet AUDIT EURHALP SARL, 22 rue Antoine Lumière, 69008 LYON,
- suppléant : Monsieur Gilles GOURMAND, 16 cours d'Herbouville, 69004 LYON,

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400), « Le Guillaume Tell », 305 avenue Théodore Braun, à compter du 02 janvier 2018.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts – SIEGE SOCIAL, qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE QUATRE - SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé :

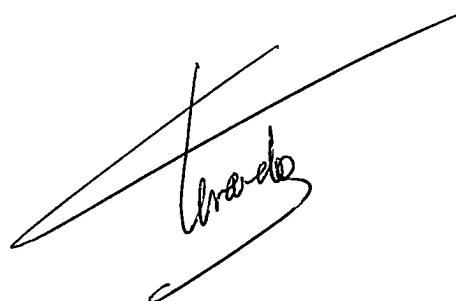
**« Le Guillaume Tell », 305 avenue Théodore Braun,
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE**

... le reste sans changement. »

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de procéder aux formalités de publicité et d'inscription auprès du greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE et de VILLEFRANCHE-TARARE.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui est signé, après lecture, par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lambert", is written over two intersecting diagonal lines. The signature is fluid and cursive, with the name centered between the lines.